

députez pour aller notifier à ce Prélat l'arrivée des Evêques, & l'inviter à venir à leur Assemblée: à quoi Mr. de *Senex* repondit, qu'il ne reconnoissoit pas leur Tribunal, & qu'il persistoit dans ses Actes.

Le 9. la premiere Séance se tint. Dans celle du matin, on fit lecture du Procès verbal du Concile, & du raport de Mr. l'Evêque de *Grasse* sur l'Instruction Pastorale de Mr. de *Senex* dénoncée au Concile. L'après-midi on lût l'Instruction en question, & on entendit le Promoteur qui requit, que Mr. de *Senex* fût cité pour venir repondre en plein Concile sur les trois Chefs de sa dénonciation. Ce qui fut ordonné.

Le 10. Mrs. les Evêques de *Vence* & de *Sisteron* allerent faire la premiere citation à Mr. de *Senex*. Le 11. au matin, Mrs. de *Bellay* & de *Grenoble* allerent faire la seconde, & le soir, Mrs. d'*Autun* & de *Viviers* firent la troisiéme. Mr. de *Senex* repondit à ces trois citations, qu'il ne reconnoissoit point leur Tribunal, & qu'il en appelloit à qui il appartenoit de droit. Le soir ce Prélat se presenta au Concile, & y signifia en personne un dernier Acte qu'il lût en pleine Assemblée, après quoi il se retira. C'est un Acte par lequel, tant en son nom qu'en celui de Mr. l'Evêque de *Montpellier* qui l'avoit signé, il confirme son premier Acte d'Appel du premier Mars 1717., & porte ses plaintes au Pape & à l'Eglise de la violation de la Paix faite sous le Pontificat de *Clement IX.*, & par le concours des deux Puissances, des vexations exercées à l'occasion du Formulaire d'*Alexandre VII.*, sur tout depuis la publication de la Bulle *Unigenitus*. Dès que Mr. de *Senex* fut sorti, il fit signifier au Secretaire du Concile un autre Acte, où il proteste de nouveau de l'incompeten-